

Annexe 6 du règlement sectoriel AMS Fruits, Légumes, Pommes de terre



Fruits, Légumes, Pommes de terre

Manuel étiquette du producteur

Fruits, légumes, pommes de terre

Utilisation de l'étiquette du producteur

Les étiquettes du producteur doivent être utilisées exclusivement pour l'étiquetage des emballages ou des conteneurs à des fins de traçabilité. Ces étiquettes doivent être apposées ou fixées de façon clairement visible sur chaque conteneur. Elles peuvent être déposées à l'intérieur de ceux-ci dans le cas de grandes caisses ou paloxes.

En cas de livraison sans emballage ni conteneur (transport en vrac), la traçabilité peut être assurée par les documents de livraison qui remplacent l'étiquette de producteur.

Livraisons en gros

Lors de livraisons en gros destinées à la préparation, à l'échelon du commerce de gros, on peut renoncer à étiqueter chaque conteneur pour autant que le conteneur ne contienne qu'un seul produit du même producteur et qu'il soit muni de deux étiquettes au minimum.

L'étiquetage doit avoir lieu au plus tard lors de la remise de la marchandise par le producteur.

Indications obligatoires sur l'étiquette du producteur

- Logo original SUISSE GARANTIE (2cm x 1cm minimum)
- Logo de l'organisation correspondante (FUS, UMS, swisspatat)
- Nom et adresse du producteur, ev. numéro d'entreprise
- Date de récolte (obligatoire uniquement pour les fruits)
-
- Variété (seulement pour les pommes de terre et les fruits à pépins)

Indications recommandées sur l'étiquette du producteur

- Année et date de récolte (légumes et pommes de terre)
- Lot de marchandise
- Description du produit / variété (légumes)
- Numéro d'entreprise SwissGAP
(selon le numéro de l'adresse sur le site internet d'Agrosolution.ch)
- Indication du centre collecteur
- Déclaration SwissGAP (seulement les entreprises avec SwissGAP, prestations du règlement de l'utilisation du Logo SwissGAP)

Données techniques pour l'étiquette

- Papier blanc
- Densité: 150g/m² ou plus lourd

Modèles

Modèles d'étiquette sur www.agrosolution.ch ou auprès des fédérations respectives.

Exemples d'étiquettes du producteur SUISSE GARANTIE:



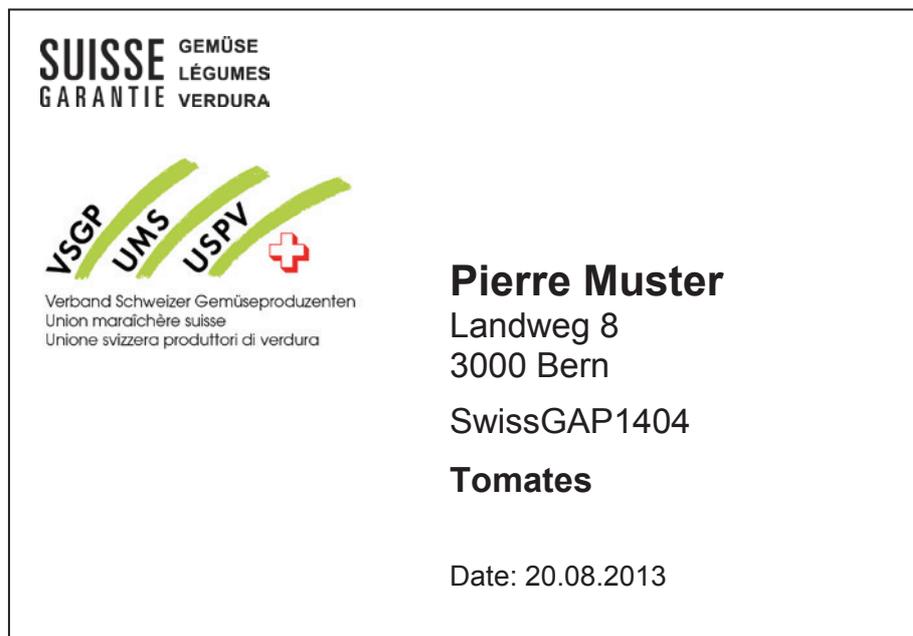
Étiquette pour grandes caisses/paloxes et caisses G:

(Exploitation modèle sans SwissGAP)

Dimension minimale recommandée :
105mm x 68mm

Etikette für IFCO Typ 4314: Dimension recommandée: 120mm x 84mm

(Exploitation avec SwissGAP)



Étiquette pour IFCO Type 64xx: Dimension recommandée : 210mm x 52 mm

(Exploitation avec SwissGAP)

SUISSE GARANTIE	FRÜCHTE FRUITS FRUTTA	Pierre Modèle Rue de l'Exemple 2222 Spécimen SGAP 1404 Golden Delicious Date de récolte: 25.09.2013	Schweizer Obstverband Fruit-Union Suisse Associazione Svizzera Frutta www.swissfruit.ch	
----------------------------------	-----------------------------	---	--	---